Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260526-DCM47-2026-DE
Date de télétransmission : 01/06/2026
Date de réception préfecture : 01/06/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 26 MAI 2026

Conseillers: 09
Présents: 07
Votants: 07
Pouvoirs: 02

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre,
Absents excusés : CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,
Pouvoirs : Tiphaine CLAVEAU à Francis PECKRE
Guillaume HENRY à Amélie BENIZEAU
Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 21 mai 2026

Objet : Location d'un garage et d'un « chai »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande a été faite par l'agent communal pour la location du garage du logement communal.
En effet, ce logement ne peut-être actuellement loué compte tenu de son état.

La commune a pour projet de le rénover.

Dans l'attente, le maire propose donc d'accepter la demande de l'agent qui pourrait entreposer son matériel et « bricoler » pour son compte personnel.
Un contrat de location devra être fait entre les deux parties.
Le compteur électrique devra être mis au nom du locataire.

Le maire propose donc de faire le contrat pour une durée de 1 an à compter du 1er juin 2026 pour la somme de 20€/mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Fait à AMURÉ, le 26 mai 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

MAIRIE de AMURE (79 Deux-Sèvres)

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :